



Travail à chaud

Par définition, le travail à chaud est un processus qui exige l'emploi d'une flamme ou qui peut produire des flammes, des étincelles ou de la chaleur, comme les travaux de soudage, de coupage ou de brasage.

Le travail à chaud présente de très hauts risques d'incendie susceptibles de causer de graves dommages sur les lieux de votre entreprise et partout ailleurs où les sous-traitants exercent des activités de travail chaud. Celles-ci figurent parmi les trois plus fréquentes causes d'incendies et de dommages matériels qui surviennent sur les lieux assurés. Les incendies et les explosions causés par un travail à chaud mal surveillé coûtent très cher aux entreprises. Les dommages sont souvent le résultat de la négligence, du manque de formation adéquate et de l'absence de directives et de protocoles rigoureux de sécurité sur le travail à chaud ou de leur non-respect. Toutes ces conséquences sont liées à l'erreur humaine et peuvent donc être évitées. Ainsi, il est essentiel pour votre entreprise de savoir reconnaître ces erreurs et d'adopter les mesures et pratiques de prévention nécessaires pour réduire les risques de sinistres

🕒 Le soudage de fabrication ou d'entretien sur les lieux de l'entreprise ou de tiers

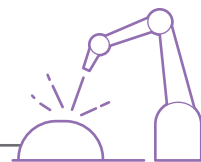
De façon générale, le travail à chaud effectué sur les lieux de l'entreprise est considéré comme étant plus sécuritaire, qu'il soit réalisé dans le cadre normal des activités ou à des fins d'entretien et de réparation de l'équipement. Les lieux de l'entreprise sont bien connus des employés. Ils ont été conçus précisément pour le type de travail qui doit être fait et tout le matériel de sécurité-incendie s'y trouve. Néanmoins, la mise en place d'un programme de gestion des risques liés au travail à chaud est primordiale.

Le travail à chaud doit être encadré, car il présente des risques d'incendie qui sont exclusivement liés à l'erreur humaine. Par conséquent, il est primordial de mettre en œuvre des lignes directrices, des procédures et des mesures de contrôle très rigoureuses pour que ces travaux soient réalisés en toute sécurité. L'évaluation et la préparation adéquates des lieux, la formation des employés, les mesures de contrôle appropriées et l'équipement de sécurité sont autant de moyens qui contribuent à une saine gestion des risques liés au travail à chaud.

Le présent bulletin *Parlons prévention* vise à vous informer des principaux éléments de la gestion des risques liés au travail à chaud dans votre entreprise. Il ne s'agit en aucun cas d'un traité sur le sujet. Nous vous invitons à consulter la norme CSA-W117.2-F12 - *Règles de sécurité en soudage, coupage et procédés connexes* pour savoir comment monter votre propre programme de gestion de la sécurité du travail à chaud.

Parlons prévention

Travail à chaud



Les travaux réalisés hors des lieux de l'entreprise présentent davantage de risques et de difficultés, car l'aménagement du site et le type de travail ne sont pas les mêmes. Un programme complet de gestion de la sécurité du travail à chaud doit prévoir la formation adéquate des sous-traitants pour les préparer à divers environnements où est réalisé le travail à chaud, comme les chantiers de construction, les usines (entretien) ou les lieux où se trouve la machinerie (réparation au moyen de soudage), entre autres.

🕒 Les risques liés au travail à chaud

Parmi les risques d'incendie associés au travail à chaud, on compte les travaux de soudage et de coupage de métal dans des espaces ouverts ou près de fosses, à proximité de pièces, de matières ou d'éléments de construction combustibles.

Par expérience, nous savons que les étincelles et les scories chaudes produites lors de travaux à chaud peuvent s'envoler, rouler, rebondir et se répandre sur le sol, les murs et d'autres surfaces en hauteur ou se loger dans des craques ou des fissures cachées. Elles peuvent aussi parcourir de grandes distances et potentiellement mettre le feu à tout combustible qui se trouve dans leur trajectoire (horizontale et verticale). Le rayon minimum à surveiller est de 15 m (50 pi). Les travaux de meulage, de projection thermique, d'application de membrane de toit (procédé à chaud), et même ceux visant à faire dégeler des tuyaux sont d'autres exemples de risques du travail à chaud.

Le présent bulletin vous guidera dans la manière de mieux gérer ces risques et dans la mise en œuvre d'un programme efficace de gestion de la sécurité du travail à chaud. Au Canada, la plupart des provinces et territoires adoptent le Code national de prévention des incendies du Canada (CNPI;2010). La Section 5.2 du CNPI, qui concerne les règles de sécurité liées au travail à chaud, exige de se conformer à la norme CSA Standard W117.2 (Règles de sécurité en soudage, coupage et procédés connexes).

🕒 Qu'est-ce qu'un programme de gestion du travail à chaud?

Un programme de gestion du travail à chaud vise à maîtriser ou à éliminer les risques liés au travail à chaud. Il devrait comprendre l'élaboration de politiques et de

procédures, et l'établissement des responsabilités et de l'obligation de rendre compte relatives à tous les aspects du travail à chaud.

Le programme comprend ce qui suit :

Politiques

- Où le travail à chaud est-il permis?
- Quand le travail à chaud est-il permis?
- Qui doit autoriser le travail à chaud?

Procédures

- Quels éléments doivent être évalués avant l'autorisation et l'exécution du travail à chaud dans un lieu ou sur une pièce d'équipement?
- Que faut-il faire pour préparer une aire réservée au travail à chaud?
- Que faut-il faire si on ne peut éviter le travail à chaud dans une zone particulièrement dangereuse?
- Quels sont les outils approuvés pour effectuer le travail à chaud?
- Comment obtient-on un permis de travail à chaud, lorsqu'il est requis, et qui peut les délivrer?

Formation

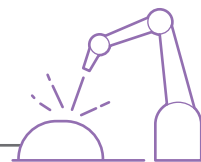
- Quels sont les employés, superviseurs, membres du personnel d'entretien, agents de sécurité incendie, membres du personnel de surveillance et sous-traitants qui doivent être formés?

Communications

- Afficher toutes les politiques et procédures
- Apposer des panneaux dans les endroits où il est interdit d'effectuer du travail à chaud

Équipement d'extinction

- Les travailleurs doivent toujours avoir à leur disposition une quantité suffisante d'équipement d'extinction approprié et prêt à l'emploi sur les lieux des travaux. L'équipement doit être adapté aux risques d'incendie ou d'explosion. Il peut s'agir d'extincteurs portatifs approuvés, de tuyaux d'incendie, de seaux d'eau, de seaux de sable ou d'autres dispositifs, selon la nature et la quantité des combustibles exposés. Les travailleurs doivent avoir reçu la formation sur l'utilisation adéquate de l'équipement d'extinction.



● Points essentiels de votre programme de gestion du travail à chaud

Sur les lieux

- Obtenir un permis de travail à chaud avant le début des travaux.
- Placer les combustibles à 15 m (50 pi) de l'aire de travail ou les recouvrir avec des bâches ou des rideaux résistant au feu et allant jusqu'au sol.
- Couvrir les ouvertures dans le sol et les murs dans un rayon de 15 m (50 pi) à l'aide de matériaux incombustibles pour empêcher le passage d'étincelles ou de scories chaudes.
- Balayer le sol de l'aire de travail et garder les planchers combustibles humides.
- Avant d'entamer le travail à chaud, arrêter tout travail ou activité produisant des gaz ou des vapeurs inflammables et des poussières ou des fibres combustibles et s'assurer qu'il n'en reste plus.
- Vérifier que l'équipement d'extinction, notamment les extincteurs à usages multiples et les tuyaux d'incendie, est accessible.
- Voir à ce que le personnel désigné surveille l'aire de travail et l'étage au-dessus et en dessous de l'aire de travail, au besoin, pour repérer les incendies. La surveillance doit se poursuivre pendant un minimum de soixante minutes après la fin des travaux, conformément au CNPI, mais peut durer plusieurs heures, ou jusqu'à ce que les risques d'incendie aient été complètement éliminés. Il faut tenir compte des circonstances particulières du travail réalisé.
- Faire inspecter l'aire de travail à chaud quatre heures après la fin des travaux.
- Ne pas entreprendre de travail à chaud si une surveillance ne peut être effectuée pour toute la durée des travaux.
- Ne pas entreprendre de travail à chaud dans la dernière heure précédant une pause ou la fin d'une journée de travail.

Hors des lieux

- Si des travaux à chaud sont réalisés chez un client, toujours voir à ce que ce dernier ait adopté un programme de gestion du travail à chaud, y compris un système de permis, qu'il respecte vigoureusement.
- Obtenir l'approbation et l'autorisation du client pour la réalisation des travaux et documenter chacune des procédures et des étapes suivies.
- Inspecter la zone de travail à chaud et enlever les matières combustibles.
- S'il est impossible d'enlever les matières combustibles, les protéger à l'aide d'isolants thermiques.
- Surveiller les lieux pendant au moins 60 minutes après avoir terminé le travail à chaud.
- Communiquer avec votre courtier d'assurance pour connaître les restrictions de votre assurance de la responsabilité civile relativement au travail à chaud.

À propos de nous

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. De concert avec nos courtiers partenaires, nous cherchons à comprendre les besoins de nos clients pour ensuite créer des solutions qui favorisent leur succès.

Pour savoir comment rendre votre entreprise plus sécuritaire, communiquez avec le Service de prévention au **1.855.620.6262**.